



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

OBJET : FINANCES

13) Guide municipal - Bulletin municipal
Tarifs publicitaires

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240404-DEL20240404_13-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 13

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	8
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 13

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

13) Guide municipal - Bulletin municipal Tarifs publicitaires

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu sa délibération du 17 octobre 2002, adoptant de nouveaux tarifs publicitaires pour le bulletin Municipal,

vu sa délibération du 29 mars 2007, adoptant de nouveaux tarifs publicitaires pour le guide municipal,

considérant qu'il convient de prendre en compte le renchérissement des coûts de démarchage, de réalisation des encarts et de gestion de la régie publicitaire depuis cette date, en revalorisant ces tarifs,

considérant qu'il convient, pour renforcer l'engagement des annonceurs locaux dans le magazine et assurer leur fidélité, de prévoir de nouvelles remises,

considérant qu'afin de favoriser le développement du petit commerce et de l'artisanat de la Ville, une remise spécifique est prévue à leur attention pour atténuer l'effet de la revalorisation des tarifs envisagée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE les nouveaux tarifs publicitaires pour le bulletin Municipal tels qu'ils figurent dans la grille tarifaire ci-dessous :

format	surface (en mm)	prix d'une insertion (euro H.T.)	4 ^{ème} de cov. (euro H.T.) *	Remises **
1 Page	200 x 270	1900	2100	3 à 5 insertions/an : 10 % 6 à 10 insertions/an : 15 % année (11 insertions) : 30 % client depuis + 1 an : 5 % "floating" (1) : 10 % bouclage (2) : 30 % Artisans et commerce local : 10 %
1/2 page	200 x 135	960	1 060	
1/4 page	93 x 135	450	-	
1/4 page bandeau	200 x 65	450	-	
1/8 page	95 x 65	260	-	
1/8 page bandeau	200 x 30	260	-	
1/16 page	95 x 30	140	-	

* dos du bulletin

** cumulables pour certaines

¹ Souscription de tant de publicité par an mais date de la publication laissée au choix de la régie

² Souscription de publicités dans les 2 jours qui précèdent l'impression du bulletin

ARTICLE 2 : ADOPTE les nouveaux tarifs publicitaires pour le guide municipal tels qu'ils figurent dans la grille tarifaire ci-dessous :

Format	Surface (en mm)	Pages intérieures (euro H.T.)	2^{ème} de couv. (euro H.T.)	3^{ème} de couv. (euro H.T.)	4^{ème} de couv. (euro H.T.)
1 Page	160 x 160	1 200,00 €	1 800,00 €	1 440,00 €	1 980,00 €
1/2 page	160 x 75	630,00 €	945,00 €	715,00 €	-
1/4 page	75 x 75	350,00 €	525,00 €	390,00 €	-
1/8 page	75 x 32,5	190,00 €	-	-	-
1/16 page	75 x 11,25	110,00 €	-	-	-

ARTICLE 3 : PRECISE que les nouveaux tarifs publicitaires pour le bulletin municipal et son supplément le guide municipal seront applicables à compter du 01^{er} août.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 12/04/2024